



SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles -Force Ouvrière**
Maison des syndicats – 1 rue Sédillot – 67 000 STRASBOURG
03-88-35-24-22 et 06.31.08.76.78 snudi.fo67@orange.fr

<https://snudifo67.fr>

Appel du Conseil syndical du Snudi-FO 67

Le Conseil syndical départemental du **Snudi-FO 67** réuni ce jour Jeudi 3 décembre dénonce les mesures liberticides prises par le Gouvernement.

Depuis la DSDEN jusqu'au ministère, en passant par le Rectorat, il apparaît clairement que tout est mis en œuvre pour faire taire la contestation, pour empêcher que s'expriment librement les intérêts moraux et matériels des personnels, pour museler les organisations syndicales indépendantes comme **Force Ouvrière**.

Le conseil syndical du **Snudi-FO 67** condamne l'amendement 147 de la ministre Vidal à la loi LPR (loi de programmation de la recherche). Celui-ci pourra punir jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende le fait de manifester dans l'enceinte d'un établissement d'enseignement supérieur.

Il condamne également l'état d'urgence permanent, l'union sacrée, la répression contre les représentants syndicaux dans l'éducation nationale (les 4 de Melle, les 3 de Bordeaux, notre collègue Sabine Raynaud du Snudi-FO 34...).

Le gouvernement s'applique par tous les moyens à faire taire les organisations syndicales, les personnels, les salariés, les enseignants...et à étouffer toute expression d'un quelconque désaccord avec sa politique.

Le conseil syndical du **Snudi-FO 67** refuse les atteintes contre l'activité syndicale, l'application de la LPR et la loi de sécurité globale.

Il appelle les personnels du 1er degré à manifester ce samedi 5 décembre ainsi que le 12 décembre comme nous l'avons fait avec des milliers d'autres le 28 novembre jusqu'au retrait !

Strasbourg, le 3 décembre 2020